

**Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

**Labrecque, le 30 janvier 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de Labrecque, tenue le 30 janvier 2023 à 18h30, à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS :**

Mme.	Marie-Josée Larouche	mairesse
M.	Bobby Côté	siège no 1
Mme	Lia Tremblay	siège no 2
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège no 3
Mme	Colombe Privé, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

M. Dany Fillion-Villeneuve, directeur général et secrétaire-trésorier

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 18h30, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tel que stipule l'article 153 du code municipal, monsieur Dany Fillion-Villeneuve, directeur général et secrétaire-trésorier, constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal

19-23

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Colombe Privé  
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lucie Boivin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Autorisation d'aller en appel d'offres public sur le site SEAO pour le projet – Prolongement de l'aqueduc du Rang 2
5. Ouverture d'un emprunt temporaire règlement no 391-22 – Prolongement de l'aqueduc du Rang 2;
6. Ouverture d'un emprunt temporaire règlement no 394-22 – Réfection de la station de production et de distribution d'eau potable 3<sup>e</sup> phase;
7. Acquisition d'une motoneige Skandic 24" 900AC 2023;
8. Nomination de représentant auprès de Revenu Québec;
9. Autorisation dépôt de demande d'aide financière au programme EPRNT dans le cadre du projet – Planification stratégique touristique quinquennale;

- 10 Résolution déclarant la fin de l'entente intermunicipale entre la municipalité de Saint-Nazaire et la municipalité de Labrecque, dans le cadre du partage d'une ressource d'un agent de développement;
- 11 Autorisation signature – Contrat de travail de monsieur Samuel Girard au poste d'agent de développement
- 12 Levée de l'assemblée spéciale

20-23

**4. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SITE SEAO POUR LE PROJET – PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DU RANG 2**

Considérant qu'il faut aller en appel d'offres public sur le site SEAO pour le projet du prolongement de l'aqueduc du rang 2;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annick Bouchard  
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que le conseil municipal autorise Monsieur Dany Fillion-Villeneuve, directeur général secrétaire trésorier, d'aller en appel d'offres public pour le projet de prolongement de l'aqueduc du Rang 2.

**ADOPTÉE**

21-23

**5. OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT 391-22 – PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DU RANG 2**

Considérant l'entrée en vigueur du règlement no 391-22 – Travaux de prolongement d'aqueduc du Rang 2;

Considérant que ledit règlement autorise le conseil municipal à faire un emprunt de 738 275.16\$ pour payer le coût desdits travaux;

Considérant les dispositions de l'article 1093 du Code municipal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Robin Gauthier  
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'autoriser la mairesse Mme Marie-Josée Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Dany Fillion-Villeneuve à signer, pour et au nom de la municipalité, avec la Caisse Populaire Desjardins d'Alma une marge de crédit de 738 275.16\$ \$ au taux préférentiel + 0.25 % pour l'administration du règlement mentionné dans le préambule de la présente résolution

Que ladite marge de crédit sera applicable dans le fonds des dépenses en immobilisation.

**ADOPTÉ**

22-23

**6. OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT 394-22  
– RÉFECTION DE LA STATION DE PRODUCTION ET DE  
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 3<sup>E</sup> PHASE**

Considérant l'entrée en vigueur du règlement no 2022-394 – Travaux de réfection de la station de production et de distribution d'eau potable 3<sup>e</sup> phase;

Considérant que ledit règlement autorise le conseil municipal à faire un emprunt de 380 000.00\$ pour payer le coût desdits travaux;

Considérant les dispositions de l'article 1093 du Code municipal;  
En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Robin Gauthier  
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Annick Bouchard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

D'autoriser la mairesse Mme Marie-Josée Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Dany Fillion-Villeneuve à signer, pour et au nom de la municipalité, avec la Caisse Populaire Desjardins d'Alma une marge de crédit de 380 000.00 \$ au taux préférentiel + 0.25 % pour l'administration du règlement mentionné dans le préambule de la présente résolution

Que ladite marge de crédit sera applicable dans le fonds des dépenses en immobilisation.

**ADOPTÉE**

23-23

**7. ACQUISITION D'UNE MOTONEIGE SKANDIC 24'' 900AC 2023**

Considérant que la motoneige actuelle est vieille et désuète;

Considérant que pour entretenir nos pistes de ski de fond il est nécessaire d'avoir cet équipement qui est assez fort pour effectuer cette tâche ;

Considérant que l'entretien des pistes est effectué par des bénévoles et qu'il est important d'avoir un équipement sécuritaire et fiable;

Considérant que les pistes de ski de fond sont un attrait intéressant pour la communauté locale et extérieure et que suite à un sondage en décembre dernier, il a été déterminé qu'il y avait de l'achalandage et qu'il est même possible de louer de l'équipement dorénavant;

Considérant que les pistes de ski de fond améliorent l'offre de service aux citoyens au niveau des loisirs et contribuent aussi à l'achalandage du Relais municipal;

Considérant qu'un emprunt au fonds de roulement est nécessaire pour payer cet achat;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Bobby Côté  
ET APPUYÉS PAR Mme la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que le conseil municipal de Labrecque autorise monsieur Dany Fillion-Villeneuve, Directeur-Général, à procéder à l'acquisition d'une motoneige Skandic 24" 900AC 2023 au montant de 20 866.81\$ taxes incluses et de signer le contrat de vente auprès du fournisseur Roland Spence & Fils;

Qu'un montant de 19 961.63\$ soit emprunté au fonds de roulement et sera remboursé comme suit sur 5 ans :

31 janvier	2024	3 992.35 \$
31 janvier	2025	3 992.32 \$
31 janvier	2026	3 992.32 \$
31 janvier	2027	3 992.32 \$
31 janvier	2028	3 992.32 \$

**ADOPTÉE**

24-23

## **8. NOMINATION DE REPRÉSENTANT AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC**

IL EST RÉSOLU PAR Mme la conseillère Lia Tremblay  
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lucie Boivin

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que Dany Fillion Villeneuve soit autorisé

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les membres apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Marie-Josée Larouche, mairesse  
Bobby Côté, conseiller siège no 1  
Lia Tremblay, conseillère siège no 2  
Robin Gauthier, conseillère siège no 3  
Colombe Privé, conseillère siège no 4  
Annick Bouchard, siège no 5  
Lucie Boivin, siège no 6

Étant donné que tous les administrateurs de la municipalité de Labrecque qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 30 janvier 2023. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité de Labrecque et en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE**

25-23

**9. AUTORISATION DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EPRTNT DANS LE CADRE DU PROJET – PLANIFICATION STRATÉGIQUE TOURISTIQUE QUINQUENNALE**

Considérant que la municipalité de Labrecque souhaite se doter d'une planification stratégique touristique quinquennale;

Considérant que la municipalité de Labrecque souhaite se positionner au niveau touristique sur l'axe du nord qui est appelée à se développer dans les prochaines années;

Considérant que la municipalité de Labrecque possède un fort potentiel de développement touristique, des atouts uniques sur le territoire, des entreprises touristiques en expansion et de nouvelles à venir;

Considérant que la dynamisation du territoire aura un impact direct sur l'attractivité de la municipalité pour attirer de nouvelles entreprises et citoyens, également pour la rétention de ceux et celles déjà établis;

Considérant que la municipalité souhaite avoir un accompagnement professionnel d'une firme qui maîtrise les enjeux territoriaux, le domaine touristique et l'établissement d'une vision à long terme;  
En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Bobby Côté  
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller Robin Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque autorise le dépôt de demande d'aide financière au programme d'aide EPRTNT dans le cadre du projet – Planification stratégique touristique quinquennale et mandate monsieur Samuel Girard, Agent de développement, à signer les documents nécessaires.

**ADOPTÉE**

26-23

**10. RÉSOLUTION DÉCLARANT LA FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE ET LA MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE, DANS LE CADRE DU PARTAGE D'UNE RESSOURCE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Considérant que monsieur Samuel Girard a annoncé sa démission au poste d'agent de développement le 12 janvier 2023;

Considérant que monsieur Samuel Girard a souligné à la municipalité de Labrecque l'intérêt de continuer à y travailler à temps partiel ;

Considérant que la municipalité de Labrecque désire garder M. Girard au sein de l'organisation;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Colombe Privé  
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller Bobby Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que le conseil municipal de Labrecque désire mettre fin à l'entente intermunicipale entre la municipalité de Saint-Nazaire et la municipalité de Labrecque, dans le cadre du partage d'une ressource d'un agent de développement.

**ADOPTÉE**

27-23

**11. AUTORISATION SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL M. SAMUEL GIRARD AU POSTE D’AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Considérant que monsieur Girard désire continuer à travailler pour la municipalité de Labrecque;

Considérant que la municipalité doit passer un contrat de travail avec monsieur Girard afin de continuer de travailler avec celui-ci;

Considérant que le contrat a été préparé par monsieur Dany Fillion-Villeneuve et le comité des élus des Ressources humaines et accepté par le conseil municipal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lucie Boivin  
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que le conseil municipal de Labrecque mandate madame Marie-Josée Larouche, mairesse et monsieur Dany Fillion-Villeneuve, Directeur-Général, à conclure et signer le contrat de travail avec monsieur Samuel Girard au poste d’Agent de développement.

**ADOPTÉE**

28-23

**12. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annick Bouchard  
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

De lever l’assemblée à 18h40

**ADOPTÉE**

---

**Marie-Josée Larouche**  
*Mairesse*

---

**Dany Fillion Villeneuve**  
*Directeur général sec. trésorier*

